

PROCÈS-VERBAL DE LA CINQUANTE-TROISIÈME SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU BARREAU DU QUÉBEC POUR L'EXERCICE 2022-2023 TENUE LE 25 MAI 2023, À COMPTER DE 8H30 À LA MAISON DU BARREAU, SALLES 113 À 115 AU 1<sup>ER</sup> ÉTAGE ET PAR VISIOCONFÉRENCE WEBEX

Sont présents :

- M<sup>me</sup> la bâtonnière Catherine Claveau
- M<sup>e</sup> Julien Beaulieu, vice-président
- M<sup>e</sup> Marcel-Olivier Nadeau, vice-président
- M<sup>e</sup> Antoine Aylwin (virtuellement)
- M<sup>e</sup> Marisol Miro
- M<sup>e</sup> Chantal Sauriol
- M<sup>e</sup> Régis Boisvert
- M<sup>e</sup> Audrey Gagnon
- M<sup>e</sup> Catherine Bourget
- M<sup>e</sup> Nathalie Lavigne
- M<sup>e</sup> Sylvie Harvey
- M<sup>e</sup> Roxane Préfontaine
- M. Pierre Delisle
- M<sup>me</sup> Diane Sicard-Guindon
- M. Bruno Simard

Est absent :

- M. François Dumulon

Autres participants :

- M<sup>e</sup> Catherine Ouimet, directrice générale
- M<sup>e</sup> André-Philippe Mallette, secrétaire adjoint de l'Ordre
- M<sup>e</sup> Arianne Leblond, attachée au cabinet de la bâtonnière et à la direction générale

Sont invités :

- M<sup>e</sup> Caroline Gagnon, administratrice élue (virtuellement)
- M<sup>e</sup> Elhadji Madiara Niang, administrateur élu (virtuellement)
- M<sup>e</sup> Extra Junior Laguerre, administrateur élu
- M<sup>e</sup> Mylène Lemieux-Ayotte, administratrice élue
- M. Gérald Belley, administrateur nommé
- M<sup>me</sup> Nancy Potvin, administratrice nommée
- M<sup>e</sup> Martin Hovington, directeur Qualité de la profession (point 2.8.1)
- M<sup>me</sup> Nathalie Thibert, directrice du Service des finances (point 7.1)
- M<sup>e</sup> Pierre Lafrenière, président du CFA (point 7.1)
- M. Bernard Grandmont, RCGT (point 7.1)
- M. Éric Bergeron, RCGT (point 7.1)

- M<sup>e</sup> Guy-François Lamy (point 7.2)
- M<sup>e</sup> Marie-Chantal Thouin, directrice des affaires d'assurance (point 7.3)
- M. Jude Martineau, président du Comité des affaires d'assurance (point 7.3)
- M<sup>me</sup> Hélène Bisson, directrice du Service des communications (point 7.5)
- M<sup>e</sup> Pascal Paradis, président ASF (point 8.1)
- M<sup>e</sup> Marta Pavlyshyn (point 8.1)
- M<sup>e</sup> Kateryna Shunevych (point 8.1)

Secrétaire de la séance :

- M<sup>e</sup> Sylvie Champagne, secrétaire de l'Ordre
- 

## 1. MOT DE BIENVENUE

---

Inf : Madame la bâtonnière Catherine Claveau souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil d'administration.

Elle félicite les nouveaux membres élus et nommés au Conseil d'administration.

Les membres et participants font un tour de table pour se présenter.

### 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de l'ordre du jour proposé.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

**D'APPROUVER l'ordre du jour suivant :**

- 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 1.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES DES 14, 20, 21 ET 27 AVRIL, 1<sup>ER</sup>, 12 ET 19 MAI 2023
- 1.3 RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA BÂTONNIÈRE
- 1.4 RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
- 2. DOSSIERS STRATÉGIQUES
  - 2.1 ACCÈS À LA JUSTICE
  - 2.2 JUSTICE DANS LE NORD ET TABLE SOCIOJUDICIAIRE
  - 2.3 SUIVI DE LA TRANSFORMATION DE LA JUSTICE
  - 2.4 MILIEU DE TRAVAIL INCLUSIF ET EXEMPT DE HARCÈLEMENT ET DE DISCRIMINATION
    - 2.4.1 PLAN ÉQUITÉ
  - 2.5 BIEN-ÊTRE DES AVOCATS
  - 2.6 AVENIR DE LA PROFESSION

- 2.7 AIDE JURIDIQUE
- 2.8 FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE
- 2.8.1 MANDAT ET POUVOIRS DU COMITÉ DE LA FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE ET LIGNES DIRECTRICES EN MATIÈRE D'ÉTHIQUE
- 2.9 RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE
- 2.10 JUSTICE ET SANTÉ MENTALE
- 3. POSITIONNEMENT ET LEADERSHIP
- 3.1 RAPPORT DU SECRÉTARIAT DE L'ORDRE ET AFFAIRES JURIDIQUES
- 4. GOUVERNANCE
- 4.1 RÉSULTATS - AUTO-ÉVALUATION DES ADMINISTRATEURS
- 4.2 RÉSULTATS - ÉVALUATION ANNUELLE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
- 4.3 POLITIQUE DE GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES
- 5. PROTECTION DU PUBLIC
- 5.1 DOSSIER D'EXERCICE ILLÉGAL
- 5.2 REQUÊTE EN RÉINSCRIPTION AVEC LIMITATION VOLONTAIRE
- 6. TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET OPÉRATIONS
- 7. DOSSIERS INSTITUTIONNELS
- 7.1 ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS AUDITÉS
- 7.2 RÈGLEMENT SUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES AVOCATS
- 7.3 FONDS D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DU BARREAU DU QUÉBEC
- 7.3.1 D'ÉVALUATION DU PASSIF DES POLICES AU 31 MARS 2023 - PRÉSENTATION SOMMAIRE RAPPORT
- 7.3.2 ÉTATS FINANCIERS DU FONDS D'ASSURANCE AU 31 MARS 2023
- 7.3.3 ÉTAT ANNUEL P&C AU 31 MARS 2023
- 7.3.4 RAPPORT SUR LES CONSTATATIONS DES AUDITEURS
- 7.3.5 RAPPORT DE GESTION
- 7.3.6 NOMINATION DE L'ACTUAIRE ET DE L'AUDITEUR DU FONDS D'ASSURANCE POUR L'EXERCICE DÉBUTANT LE 1<sup>ER</sup> AVRIL 2023
- 7.3.7 RAPPORT SEMESTRIEL DU COMITÉ DE DÉCISION
- 7.3.8 ÉVALUATION ANNUELLE DES COMITÉS
- 7.3.9 COMPOSITION DES COMITÉS POUR 2023-2024
- 8.1 ASFC ET LEURS PARTENAIRES UKRAINIENS
- 9.1 TABLEAU - EXERCICE ILLÉGAL
- 9.2 NOUVELLES RÉCLAMATIONS - FONDS D'INDEMNISATION
- 9.3 RAPPORT DE VOTATION - SÉANCE VIRTUELLE DU 19 MAI 2023
- 9.4 REGISTRE DES MANDATS CONFIÉS À L'EXTERNE 2022-2023
- 9.5 DOSSIER DE LITIGE

- 9.6 RAPPORT DES COURS MUNICIPALES 2021-2022
- 9.7 RAPPORT DU COMITÉ DE CANDIDATURE DU CAIJ
- 9.8 DÉCISION DE LA COUR D'APPEL RENDUE LE 23 MAI 2023

## 1.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES DES 14, 20, 21 ET 27 AVRIL, 1<sup>ER</sup>, 12 ET 19 MAI 2023

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration approuvent les procès-verbaux des séances des 14, 20, 21 et 27 avril, 1<sup>er</sup>, 12 et 19 mai 2023 ainsi que la liste des documents à être rendus publics.

Les membres discutent de la liste des documents à être rendus publics et ajoutent un document à rendre public.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

**D'APPROUVER les procès-verbaux des séances des 14, 20, 21 et 27 avril, 1<sup>er</sup>, 12 et 19 mai 2023;**

**D'APPROUVER la liste des documents de la séance du 20 avril 2023 à être rendus publics telle que soumise.**

## 1.3 RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA BÂTONNIÈRE

---

Inf : Madame la bâtonnière Catherine Claveau présente son rapport d'activités et invite les membres à lui poser des questions.

En réponse aux questions des membres, elle précise ce qui suit :

- **Rencontre avec le Barreau de Montréal (26 avril 2023)** : Madame la bâtonnière Claveau et M<sup>e</sup> Catherine Ouimet ont rencontré les représentants du Barreau de Montréal afin de discuter de la politique de prise de position du Barreau de Montréal. Les commentaires du Barreau du Québec afin d'assurer la cohérence entre les prises de position ont été pris en considération. Une deuxième version sera transmise au Barreau du Québec pour discussion.
- **Projet ADAJ (1<sup>er</sup> mai 2023)** : Le professeur Pierre Noreau a fait un bilan du projet ADAJ. Un rapport sera publié ultérieurement.
- **Rencontre avec les jeunes barreaux [REDACTÉ] (8 mai 2023)** [REDACTÉ]

- 
- **Rencontre avec madame la ministre Martine Biron (23 mai 2023) :** À l'invitation de la ministre, le Barreau du Québec a participé à la consultation sur le droit à l'avortement. La position du Barreau du Québec adoptée à la dernière séance du Conseil d'administration a été présentée.

À la question d'un membre, elle discute de l'article publié ce matin par une journaliste qui a fait passer l'examen de l'École du Barreau à ChatGPT. La conclusion de l'étude : ChatGPT a échoué l'examen à 14 %.

#### 1.4 RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Inf : M<sup>e</sup> Catherine Ouimet présente son rapport d'activités de la directrice générale.

Elle répond ce qui suit en réponse aux questions des membres :

- **Conversation avec Guillaume Cliche-Rivard (12 mai 2023) :** Ce dernier l'a interpellée pour déterminer si le Barreau du Québec allait prendre position relativement au projet de loi 26.
- **Formation sur la terminologie autochtone (11 mai 2023) :** Il s'agit d'une formation donnée aux employés responsables de la rédaction de prises de position et des communications sur le sujet.

## 2. DOSSIERS STRATÉGIQUES

### 2.1 ACCÈS À LA JUSTICE

Inf : Madame la bâtonnière Catherine Claveau réfère les membres à la note de service détaillant les travaux en cours.

### 2.2. JUSTICE DANS LE NORD ET AU NUNAVIK

Inf : Madame la bâtonnière Claveau réfère les membres à la note de service détaillant les travaux en cours.

Elle précise les différents comités en place (Côte-Nord, table sociojudiciaire, Nunavik).

Elle discute d'un problème d'émission de mandat d'aide juridique au Nunavik et sur la Côte-Nord dans les communautés autochtones. Il y a aussi un problème sévère en matière de protection de la jeunesse (délais). Il y a aussi de bonnes nouvelles comme la formation de nouveaux interprètes en langue innue.

### **2.3 SUIVI DE LA TRANSFORMATION DE LA JUSTICE**

---

Inf : Madame la bâtonnière Claveau réfère les membres à la note de service détaillant les travaux en cours.

### **2.4 MILIEU DE TRAVAIL INCLUSIF ET EXEMPT DE HARCÈLEMENT ET DE DISCRIMINATION**

---

Inf : Madame la bâtonnière Claveau réfère les membres à la note de service détaillant les travaux en cours.

#### **2.4.1 PLAN ÉQUITÉ**

---

Inf : M<sup>e</sup> Catherine Ouimet réfère les membres à la Politique équité et au Plan équité 2023. Elle discute de certaines réalisations des dernières années.

Elle demande aux membres du Conseil d'administration de prendre acte des réalisations 2022 et du Plan équité 2023.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

**CONSIDÉRANT le sommaire exécutif du 15 mai 2023 préparé par M<sup>e</sup> Fanie Pelletier, conseillère à l'équité, Secrétariat de l'Ordre et Affaires juridiques;**

**DE PRENDRE ACTE des réalisations du Plan Équité 2022;**

**DE PRENDRE ACTE du Plan Équité 2023.**

### **2.5 BIEN-ÊTRE DES AVOCATS**

---

Inf : Madame la bâtonnière Claveau réfère les membres à la note de service détaillant les travaux en cours.

### **2.6 AVENIR DE LA PROFESSION**

---

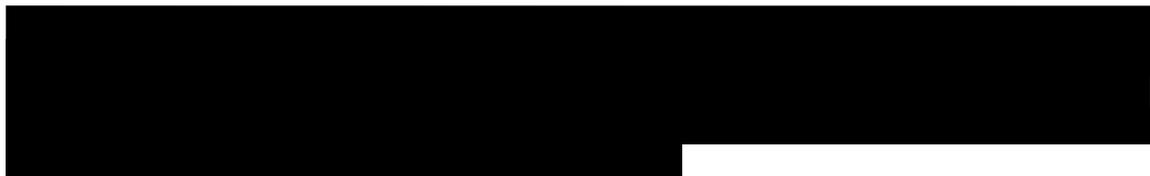
Inf : Madame la bâtonnière Claveau réfère les membres à la note de service détaillant les travaux en cours.

Monsieur le vice-président Marcel-Olivier Nadeau émet le souhait que le sujet fasse l'objet d'une réflexion importante au prochain Lac-à-l'épaule, notamment avec l'émergence de ChatGPT.

## 2.7 AIDE JURIDIQUE

Inf : M<sup>e</sup> Nathalie Lavigne quitte la salle des délibérations pour ce point.

Madame la bâtonnière Claveau réfère les membres à la note de service détaillant les travaux en cours.



## 2.8 FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE

Inf : Madame la bâtonnière Claveau réfère les membres à la note de service détaillant les travaux en cours.

### 2.8.1 MANDAT ET POUVOIRS DU COMITÉ DE LA FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE ET LIGNES DIRECTRICES EN MATIÈRE D'ÉTHIQUE

Inf : M<sup>e</sup> Catherine Ouimet indique que la révision du mandat et des pouvoirs du comité de la formation continue obligatoire et des lignes directrices en matière d'éthique visent à être en adéquation avec la nouvelle planification stratégique.

M<sup>e</sup> Martin Hovington présente le rôle de la formation continue obligatoire. Il présente le nouveau mandat et les nouveaux pouvoirs du Comité de la formation continue obligatoire (CFCO) qui assumeront son rôle de comité dédié pour encadrer la formation en matière d'éthique, déontologie et pratique professionnelle. Ce comité aurait le pouvoir d'approuver les formations en la matière en lieu et place du Conseil d'administration et aurait le mandat de développer une meilleure offre de formation en la matière en sollicitant l'aide de partenaires externes également.

À la question d'un membre, M<sup>e</sup> Catherine Ouimet répond qu'une analyse sera faite de façon particulière relativement à l'offre de formation éthique, déontologie et pratique professionnelle qui est distincte des autres formations offertes puisque seul le Barreau du Québec contrôle l'offre.

Aux questions des membres, M<sup>e</sup> Martin Hovington confirme ce qui suit :

- Une formation sera offerte aux membres qui agissent à titre de décideurs sur le comportement à adopter face à un justiciable se représentant seul. Cette formation a été développée en collaboration avec le Tribunal administratif du

Québec (TAQ). Elle sera offerte notamment au TAQ et au Tribunal administratif du logement. D'autres partenariats avec des partenaires externes seront développés pour répondre aux besoins des membres. On évaluera aussi la possibilité d'offrir une formation similaire pour les membres représentant un client faisant face à un justiciable se représentant seul.

- L'offre de formation actuelle sera révisée par le CFCO.
- Le coût des formations offertes sera révisé afin de présenter une offre accessible (à faible coût ou gratuitement).

M<sup>e</sup> Hovington quitte la salle des délibérations.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec les recommandations présentées et les adoptent.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

**CONSIDÉRANT** le sommaire exécutif du 15 mai 2023 préparé par M<sup>e</sup> Martin Hovington, directeur, Service de la qualité de la profession, et M<sup>e</sup> Catherine Ouimet, directrice générale;

**CONSIDÉRANT** les orientations du plan stratégique du Barreau du Québec 2022-2026;

**CONSIDÉRANT** le mandat du Comité FCO;

**CONSIDÉRANT** la nouvelle vision pour le secteur formation continue et prévention du Service de la Qualité de la profession du Barreau du Québec;

**CONSIDÉRANT** le besoin d'agilité et la volonté de maintenir l'expertise du CFCO;

**DE FORMALISER** le pouvoir suivant délégué au CFCO:

- Pouvoir de reconnaissance d'admissibilité d'activité de formation en lien avec le service de reconnaissance d'admissibilité d'activité de formation (demande des dispensateurs ; demande individuelle et demande de dispense de formation continue obligatoire);

**DE DÉLÉGUER** au Comité de la formation continue obligatoire les pouvoirs additionnels suivants :

- Pouvoir de décision : reconnaissance des formations éthique et déontologie ou pratique professionnelle selon les lignes directrices et les orientations émises ou à être émises par le CA;
- Pouvoir de reconnaissance d'activité de formation équivalente à des activités obligatoires : reconnaissance de formation équivalente aux formations obligatoires spécifiques à des catégories de membre;
- Pouvoir de recommandation au CA de formations obligatoires;

**D'ADOPTER les lignes directrices en matière de reconnaissance de formations éthique et déontologique ou en pratique professionnelle.**

## **2.9      RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE**

---

Inf : Madame la bâtonnière Claveau réfère les membres à la note de service détaillant les travaux en cours.

## **2.10     JUSTICE ET SANTÉ MENTALE**

---

Inf : Madame la bâtonnière Claveau réfère les membres à la note de service détaillant les travaux en cours.

## **3.        POSITIONNEMENT ET LEADERSHIP**

---

### **3.1       RAPPORT DU SECRÉTARIAT DE L'ORDRE ET AFFAIRES JURIDIQUES**

---

Inf : M<sup>e</sup> Sylvie Champagne souligne qu'il n'y a pas de nouveaux projets de loi à l'étude pour le moment.

## **4.        GOUVERNANCE**

---

### **4.1       RÉSULTATS - AUTO-ÉVALUATION DES ADMINISTRATEURS**

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance des résultats de l'auto-évaluation des administrateurs.

### **4.2       RÉSULTATS - ÉVALUATION ANNUELLE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance des résultats de l'évaluation annuelle des membres du Conseil d'administration.

### **4.3       POLITIQUE DE GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES**

---

Inf : M<sup>e</sup> Catherine Ouimet présente la politique de gestion intégrée des risques.

Les membres du Conseil d'administration adoptent la Politique de gestion intégrée des risques.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT le sommaire exécutif du 19 mai 2023 préparé par M<sup>e</sup> Catherine Ouimet, directrice générale, et par le Comité des finances et d'audit;

D'ADOPTER la Politique de gestion intégrée des risques telle que présentée;

D'ADOPTER la matrice d'évaluation des risques ainsi que l'outil de reddition de comptes pour le suivi.

## 5. PROTECTION DU PUBLIC

---

### 5.1 DOSSIER D'EXERCICE ILLÉGAL

---

M<sup>es</sup> Audrey Gagnon, Antoine Aylwin et Elhadji Niang quittent la salle des délibérations pour ce point.

Les autres membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

M<sup>e</sup> Sylvie Champagne présente le dossier. Elle réfère les membres du Conseil d'administration à la note de service déposée.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

- [REDACTED]
- [REDACTED]

[REDACTED]

- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]

[REDACTED]

- [REDACTED]
- [REDACTED]

[REDACTED]

Les membres du Conseil d'administration sont majoritairement en accord avec les recommandations et les approuvent.

[REDACTED]

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

## 5.2 REQUÊTE EN RÉINSCRIPTION AVEC LIMITATION VOLONTAIRE

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec la recommandation et entérinent la limitation volontaire de pratique de la membre.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

**CONSIDÉRANT** la requête en réinscription de la Requérante;

**CONSIDÉRANT** [REDACTED]

**CONSIDÉRANT** la mise à jour des connaissances et compétences de [REDACTED]

**CONSIDÉRANT** l'engagement signé par [REDACTED] signer, dès qu'elle sera réinscrite, le document intitulé « Consentement à limiter volontairement sa pratique » aux seules activités liées à la traduction juridique conformément à l'article 55.0.1 du *Code des professions*;

**CONSIDÉRANT** les pouvoirs du Conseil d'administration prévus à l'article 70 de la *Loi sur le Barreau* et à l'article 55.0.1 du *Code des professions*;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil d'administration peut à la fois se prononcer quant à la requête en réinscription et quant au Consentement de limitation volontaire de la pratique de [REDACTED]

**D'ACCUEILLIR** la requête en réinscription de [REDACTED]

**D'ENTÉRINER** le Consentement de [REDACTED]

**D'ORDONNER** la publication de cette limitation conformément à l'article 182.9 du *Code des professions*.

## 6. **TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET OPÉRATIONS**

---

Inf : Ce sujet n'est pas traité par les membres du Conseil d'administration.

## 7. **DOSSIERS INSTITUTIONNELS**

---

### 7.1 **ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS AUDITÉS**

---

Inf : Madame Nathalie Thibert, directrice du Service des finances, M<sup>e</sup> Pierre Lafrenière, président du Comité des finances et d'audit, M. Bernard Grandmont, RCGT, et M. Éric Bergeron, RCGT présentent le point 7.1.

M<sup>e</sup> Pierre Lafrenière, président du Comité de finances et d'audit (CFA), résume le rapport présenté par le service des finances au CFA lors de sa dernière réunion :

- Compte-rendu du statut d'avancement du projet Évolution.
- Compte-rendu de la situation du télétravail.
- Compte-rendu de l'utilisation des locaux.
- Présentation de l'état des finances au 31 mars 2023.

M<sup>me</sup> Nathalie Thibert invite les membres à consulter sa présentation comparative entre l'État des résultats au 31 mars 2023 et le budget 2023. Elle explique les écarts identifiés au budget.

M<sup>e</sup> Lafrenière souligne que les auditeurs recommandent l'adoption des états financiers sans aucune réserve dans le cadre de l'audit des états financiers.

M. Éric Bergeron et M. Bernard Grandmont, auditeurs chez RCGT, confirment n'avoir noté aucune anomalie dans le cadre de l'audit et être confortables avec les contrôles en place. La collaboration du service des finances et des autres services du Barreau sollicités dans le cadre de l'audit est excellente.

M<sup>e</sup> Pierre Lafrenière ajoute ce qui suit :

- À la suite de la présentation détaillée de la directrice du Service des finances et des auditeurs, le CFA recommande l'adoption des états financiers audités.
- Il réitère que la capitalisation et la solvabilité du fonds de retraite sont excellentes.
- La Politique de gestion des risques a été présentée au CFA, à sa satisfaction.

Ils invitent les membres à leur poser des questions. Ils quittent la salle des délibérations.

Les membres du Conseil d'administration approuvent les états financiers audités au 31 mars 2023 et les autres recommandations contenues au sommaire.

Ils sont également en accord pour recommander à nouveau *Raymond Chabot Grant Thornton* à titre d'auditeurs à la prochaine assemblée générale annuelle des membres.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

**CONSIDÉRANT** que le Comité des finances et d'audit a adopté le plan d'audit soumis par l'auditeur externe, la firme *Raymond Chabot Grant Thornton*, à sa réunion du 26 janvier 2023;

**CONSIDÉRANT** que les représentants de l'auditeur externe ont terminé l'essentiel des travaux requis par ce plan d'audit;

**CONSIDÉRANT** que la direction du Barreau du Québec conjointement avec les représentants de l'auditeur externe ont déposé le projet d'états financiers audités du Barreau du Québec au 31 mars 2023 à la présente réunion lesquels font état de la situation financière, des résultats des activités, de l'évolution des soldes de fonds ainsi que des flux de trésorerie;

**CONSIDÉRANT** que la situation financière au 31 mars 2023 indique un solde de fonds non affecté de 8 060 441 \$;

**CONSIDÉRANT** qu'en vue de la saine réalisation des divers projets technologiques en cours, il y aurait lieu d'affecter une somme de 4 000 000 \$ au Fonds général affecté aux projets informatiques;

**CONSIDÉRANT** que ce dernier a été discuté et agréé autant par la directrice générale que par le Comité des finances et d'audit.

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité des finances et d'audit;

**D'APPROUVER** les états financiers audités du Barreau du Québec pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023 pour les fonds suivants :

- Fonds général
- Fonds d'études juridiques
- Fonds du programme d'assistance parentale, et

➤ **Fonds d'indemnisation**

**D'APPROUVER** à même le solde des fonds non affectés au 31 mars 2023, une somme de 4 000 000 \$ et elle est, par la présente, affectée au fonds général aux projets informatiques.

**D'AUTORISER** la bâtonnière et un vice-président à signer lesdits états financiers substantiellement en la forme soumise et revue, et à y apporter toute modification qu'ils pourraient juger appropriée et telle que recommandée conjointement par la direction et les auditeurs.

## **7.2 RÈGLEMENT SUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES AVOCATS**

---

Inf : M<sup>e</sup> Guy-François Lamy précise que le nouveau programme de l'École du Barreau du Québec sera implanté pour tous les étudiants l'année prochaine en continuité du projet pilote.

Il présente le projet de règlement. Selon l'échéancier prévu, ce règlement, s'il est adopté, entrera en vigueur en décembre 2023. Ainsi, il s'appliquera dès la période d'admission pour la session d'automne 2024. Ce règlement constitue le contrat éducatif entre l'École du Barreau du Québec et l'étudiant. Il s'agit d'un cadre général prévoyant le cheminement de l'étudiant de son admission à la réussite du programme de formation. Afin d'avoir un règlement pérenne, ce dernier ne prévoit pas les détails opérationnels qui sont laissés à la discrétion de l'École du Barreau du Québec. Cela permettra de faire évoluer le programme sans modifier le règlement.

M<sup>e</sup> Lamy quitte la salle des délibérations.

M<sup>e</sup> Catherine Ouimet souligne les difficultés rencontrées durant le parcours d'adoption de ce projet de règlement qui aura duré deux ans. Elle n'écarte pas la possibilité que le Barreau écrive une lettre pour faire part de la situation.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec l'adoption du projet de règlement tel que présenté.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

**CONSIDÉRANT** le sommaire exécutif du 25 mai 2023 préparé par M<sup>e</sup> Guy-François Lamy, directeur de l'École du Barreau, et M<sup>e</sup> Catherine Ouimet, directrice générale;

**D'ADOPTER** le *Règlement sur la formation professionnelle des avocats* tel que présenté.

### **7.3 FONDS D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DU BARREAU DU QUÉBEC**

---

Inf : M<sup>e</sup> Audrey Gagnon s'abstient de voter sur tous les points à l'ordre du jour sous le point 7.3.

#### **7.3.1 RAPPORT D'ÉVALUATION DU PASSIF DES POLICES AU 31 MARS 2023 - PRÉSENTATION SOMMAIRE**

---

Inf : M. Jude Martineau, président du Comité des affaires d'assurance, présente le rapport communiqué aux membres. Ce rapport fait état du passif des sinistres et des primes.

#### **7.3.2 ÉTATS FINANCIERS DU FONDS D'ASSURANCE AU 31 MARS 2023**

---

Inf : M. Jude Martineau présente les états financiers du FARPQB au 31 mars 2023.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec l'approbation des états financiers.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité des affaires d'assurance

**D'APPROUVER** les états financiers audités du Fonds d'assurance pour l'exercice 2022-2023, comme présentés;

**DE DÉSIGNER** la bâtonnière Catherine Claveau et le vice-président Julien Beaulieu à titre de signataires du bilan.

#### **7.3.3 ÉTAT ANNUEL P&C AU 31 MARS 2023**

---

Inf : M. Jude Martineau présente l'état annuel P&C requis par l'Autorité des marchés financiers.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec l'approbation de l'état annuel.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité des affaires d'assurance

**D'APPROUVER** l'état annuel P & C au 31 mars 2023 comme présenté;

**DE DÉSIGNER la bâtonnière Catherine Claveau et le vice-président Julien Beaulieu à titre de signataires des attestations sous serment aux pages 99.10 et 99.20 de l'état annuel.**

#### **7.3.4 RAPPORT SUR LES CONSTATATIONS DES AUDITEURS**

---

Inf : M. Jude Martineau présente le rapport sur la constatation des auditeurs. Il souligne que les auditeurs engagent des actuaires indépendants qui valident le travail des actuaires du FARPBQ qui n'ont pas eu de commentaires à émettre sur leur travail.

#### **7.3.5 RAPPORT DE GESTION**

---

Inf : M<sup>e</sup> Marie-Chantal Thouin présente le rapport de gestion.

#### **7.3.6 NOMINATION DE L'ACTUAIRE ET DE L'AUDITEUR DU FONDS D'ASSURANCE POUR L'EXERCICE DÉBUTANT LE 1<sup>ER</sup> AVRIL 2023**

---

Inf : M. Jude Martineau souligne que le Comité des affaires d'assurance recommande de renouveler le mandat des actuaires et des auditeurs du FARPBQ.

Les membres sont en accord avec le renouvellement des mandats suggérés.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

**CONSIDÉRANT la recommandation du Comité des affaires d'assurance;**

**DE NOMMER *Eckler* à titre d'actuaires du Fonds d'assurance pour l'exercice débutant le 1<sup>er</sup> avril 2023;**

**DE NOMMER *Mallette et Associés* à titre d'auditeurs du Fonds d'assurance pour l'exercice débutant le 1<sup>er</sup> avril 2023.**

#### **7.3.7 RAPPORT SEMESTRIEL DU COMITÉ DE DÉCISION**

---

Inf : M<sup>e</sup> Marie-Chantal Thouin présente le rapport semestriel du Comité de décision.

#### **7.3.8 ÉVALUATION ANNUELLE DES COMITÉS**

---

Inf : M<sup>e</sup> Marie-Chantal Thouin présente l'évaluation annuelle des comités.

### 7.3.9 COMPOSITION DES COMITÉS POUR 2023-2024

---

Inf : M<sup>e</sup> Marie-Chantal Thouin indique que le Conseil d'administration doit nommer des membres au Comité de décision et au Comité des affaires d'assurance. Elle recommande le renouvellement de M<sup>e</sup> Nathalie Lavigne à titre de membre du Comité de décision et étant donné que M<sup>e</sup> Marisol Miro termine son mandat au 31 mai 2023, de désigner au Comité des affaires d'assurance un avocat qui siège comme administrateur du Barreau du Québec et qui remplit les critères de la Politique de nomination. Elle recommande de nommer un membre qui débute la première année de son mandat de deux ans.

Le vote sur ce point est reporté à la séance du 15 juin prochain lors de laquelle on procédera aux nominations des administrateurs aux comités du Barreau du Québec.

### 7.4 DOSSIER D'INTERVENTION

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

## 7.5 PLAN D'ACTION 175<sup>e</sup>

Inf : M<sup>me</sup> Hélène Bisson, directrice du Service des communications, explique le plan d'action du 175<sup>e</sup> anniversaire du Barreau du Québec.

Elle présente également le budget anticipé pour la réalisation de ce plan d'action.

M<sup>e</sup> Catherine Ouimet souligne que le budget prévoit que nous recevions une somme de 200 000 \$ à titre de subventions. Si cela n'est pas le cas, le Barreau devra assumer ces sommes additionnelles au Fonds général. Elle précise, par ailleurs, que pour certains volets (clinique juridique, information juridique au public), certaines sommes seront déboursées du Fonds d'études juridiques (FEJ).

Un membre se questionne sur les sommes versées du FEJ. M<sup>e</sup> Ouimet indique que seules les initiatives répondant aux critères d'attribution prévus par la *Loi sur le Barreau* seront financées via ces sommes.

En réponse à la question d'une membre élue, M<sup>e</sup> Ouimet confirme que les commandites prévues au budget (200 000 \$) sont ambitieuses.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec les recommandations proposées.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

**CONSIDÉRANT** le sommaire exécutif du 15 mai 2023 préparé par M<sup>me</sup> Hélène Bisson, directrice du Service des communications, et M<sup>e</sup> Catherine Ouimet, directrice générale;

**D'APPROUVER** le programme d'activités, l'échéancier, les objectifs et orientations sommaires ainsi que le budget préliminaire.

## 7.6 TABLEAU DE L'ORDRE EN LIGNE (LIGNES DIRECTRICES)

Inf : M<sup>e</sup> Catherine Ouimet présente les lignes directrices liées au Tableau de l'Ordre en ligne. Cette proposition découle d'une idée suggérée par une membre lors du dernier Lac-à-l'épaulé.

Le Tableau de l'Ordre serait en ligne et permettrait de trouver un membre en l'identifiant de façon individuelle. Le Bottin des avocats, sous réserve d'améliorations, demeurerait en ligne et permettrait de trouver des avocats en fonction de certains critères. Elle souligne notamment que l'historique du dossier disciplinaire sera également en ligne. Elle invite les membres à autoriser les phases d'implantation.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec les lignes directrices proposées.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

**CONSIDÉRANT** le sommaire exécutif du 18 mai 2023 préparé par M<sup>e</sup> Sarah Thibodeau, directrice du Service des greffes, et M<sup>e</sup> Catherine Ouimet, directrice générale;

**CONSIDÉRANT** les règles d'affaires présentées, la liste des informations qui seront publiées sur les fiches des avocats ainsi que les différentes phases de déploiement prévues au projet;

**D'APPROUVER** la mise en ligne du Tableau de l'Ordre.

## 7.7 FRAIS POUVANT ÊTRE EXIGÉS DES PMSBL ET DES AVOCATS QUI Y EXERCENT

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec les frais suggérés.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

**CONSIDÉRANT** le sommaire exécutif du 16 mai 2023 préparé par M<sup>e</sup> Nicolas Le Grand Alary, avocat au SOAJ;

**CONSIDÉRANT** l'adoption du *Règlement sur l'exercice de la profession d'avocat au sein d'une personne morale sans but lucratif*;

**CONSIDÉRANT** que ce règlement prévoit que le Barreau du Québec peut déterminer des frais relatifs à la :

- Production de l'engagement de la PMSBL (art. 4 du Règlement);
- Déclaration de début ou de cessation des activités par l'avocat (art. 5 du Règlement);
- Déclaration annuelle de modifications par la PMSBL (art. 11 du Règlement);

**CONSIDÉRANT** les frais actuellement exigés des SPA/SENCRL en vertu du *Règlement sur l'exercice de la profession d'avocat en société et en multidisciplinarité*;

**DE PRESCRIRE** les frais relatifs aux demandes suivantes :

- Pour la production de l'engagement de la PMSBL (art. 4 du Règlement) : 75 \$;
- Déclaration de début ou de cessation des activités par l'avocat (art. 5 du Règlement) : 50 \$;
- Déclaration annuelle de modifications par la PMSBL (art. 11 du Règlement) : 20 \$ par modification.

## 7.8 POLITIQUE SUR LES TARIFS DES AVOCATS EXTERNES MANDATÉS PAR LE BARREAU DU QUÉBEC

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

M<sup>e</sup> Catherine Bourget et M<sup>e</sup> Audrey Gagnon quittent la salle des délibérations pour ce point.

Me Catherine Ouimet indique que cette politique est proposée à la suite du constat que les taux offerts par le Barreau du Québec n'étaient plus réalistes et rendaient difficiles de retenir les services d'avocats. La Politique s'inspire de celle du ministère de la Justice.

Les membres sont en accord avec le projet de politique proposé.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

**CONSIDÉRANT** le sommaire exécutif du 18 mai 2023 préparé par M<sup>e</sup> Catherine Ouimet, directrice générale;

**D'ADOPTER** la *Politique sur les honoraires professionnels des avocats externes mandatés par le Barreau du Québec*;

**D'AUTORISER** la directrice générale, en cas de besoin exceptionnel, par exemple lorsqu'une expertise particulière dans un domaine précis est requise ou si la stratégie d'un dossier l'exige, à déroger à la grille tarifaire prévue à la Politique, à condition que le taux horaire prévu ou le montant forfaitaire soit raisonnable dans le contexte applicable.

## 7.9 PROGRAMME TRIPARTITE D'INITIATIVES VISANT L'AMÉLIORATION DE L'ACCÈS À LA JUSTICE - BQC, CNQ, MJQ

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

M<sup>e</sup> Catherine Ouimet précise que ce programme est proposé à la suite d'une approche du ministère de la Justice. Cela vise à créer un fonds combiné afin d'avoir un plus grand impact en finançant de grands projets porteurs visant l'amélioration de l'accès à la justice.

Un administrateur salue ce projet et souhaite qu'il fasse l'objet d'un suivi au Lac-à-l'épaule.

Madame la bâtonnière Catherine Claveau souligne la belle collaboration entre la Chambre des notaires, le ministère de la Justice et le Barreau du Québec.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec les recommandations proposées.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

**CONSIDÉRANT** le sommaire exécutif du 18 mai 2023 préparé par M<sup>e</sup> Catherine Ouimet, directrice générale;

**D'AUTORISER** la mise en œuvre d'un programme tripartite d'initiatives visant l'amélioration de l'accès à la justice par l'entremise du Fonds d'études juridiques en collaboration avec le ministère de la Justice et la Chambre des notaires de même que leurs fonds respectifs, et ce, pour une durée de cinq ans;

**DE MANDATER** la directrice générale de poursuivre les travaux permettant de recommander au Conseil d'administration, suite à la consultation du Comité de finances et d'audit, les sommes et les ressources à être affectées ainsi que le cadre d'application pour le déploiement de ce programme.

## 8. VARIA

---

### 8.1 ASFC ET LEURS PARTENAIRES UKRAINIENS

---

Inf : M<sup>e</sup> Pascal Paradis, directeur d'Avocats sans frontières Canada, est accompagné de M<sup>e</sup> Marta Pavlyshyn et M<sup>e</sup> Kateryna Shunevych. Ces dernières font un travail essentiel pour aider les Ukrainiennes qui sont victimes de violences sexuelles de la part de soldats russes. Avec leur association, Ukrainian Women-Lawyers Association "JurFem", elles accompagnent les survivantes dans leur long parcours pour obtenir justice.

## 9. DOCUMENTATION POUR INFORMATION

---

### 9.1 TABLEAU - EXERCICE ILLÉGAL

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

### 9.2 NOUVELLES RÉCLAMATIONS - FONDS D'INDEMNISATION

---

Inf : Ce sujet n'est pas traité par les membres du Conseil d'administration.

**9.3 RAPPORT DE VOTATION - SÉANCE VIRTUELLE DU 19 MAI 2023**

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

**9.4 REGISTRE DES MANDATS CONFÉRIÉS À L'EXTERNE 2022-2023**

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

**9.5 DOSSIER DE LITIGE**

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

**9.6 RAPPORT DES COURS MUNICIPALES 2021-2022**

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

**9.7 RAPPORT DU COMITÉ DE CANDIDATURE DU CAIJ**

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

**9.8 DÉCISION DE LA COUR D'APPEL RENDUE LE 23 MAI 2023**

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

M<sup>e</sup> Sylvie Champagne résume ce dossier.

La Présidente,

La Secrétaire,

---

Catherine Claveau  
Bâtonnière du Québec

---

Sylvie Champagne  
Secrétaire de l'Ordre